

LE 8 JUIN 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le huitième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-et-un (08-06-2021) siégeant par voie de visioconférence et à huis clos sous la présidence du maire monsieur René Beauregard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

SONT PRÉSENTS à cette visioconférence :

Le maire monsieur René Beauregard

Les conseillers, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beauregard et monsieur François Lamoureux. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame France Lagrandeur.

ABSENTS

Mesdames les conseillères Francine Vallières Juteau et Johanne Desabrais ainsi que monsieur le conseiller Christian Marois.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la secrétaire de l'enregistrer au procès-verbal.

2021-06-093

ADOPTION DU HUIS CLOS

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé, depuis, à chaque 10 jours;

ATTENDU QUE le décret du 2 juin 2021 numéro 740-2021 prolonge l'état d'urgence jusqu'au 11 juin 2021 ;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉ par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que l'enregistrement de la présente séance soit ajouté au site internet de la municipalité

2021-06-094

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h.

2021-06-095

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance à huis clos

2- ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption des procès-verbaux du mois de mai 2021.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCE

5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Mai 2021

5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Mai 2021

5.3 Dépôt des états financiers 2020 et rapport du vérificateur

5.4 Présentation du Rapport du maire

5.5 Publication du Rapport du maire

6- ADMINISTRATION

6.1 Autorisation comptes à payer – Juin 2021

6.2 Suivi - Coop Au cœur du village

6.3 Nomination du vérificateur – Audit de fin d'exercice financier 2021

6.4 Adoption du Règlement no. 567-2021 modifiant le Règlement no. 559-2020 portant sur la gestion contractuelle

6.5 Élection municipale 2021 – Vote par correspondance des électrices et électeurs non domiciliés sur le territoire de la municipalité **Item retiré**

6.6 Élection municipale 2021 – Vote par correspondance des électrices et électeurs qui auront 70 ans ou plus le jour du scrutin, domiciliés sur le territoire de la municipalité **Item retiré**

6.7 Demande d'entretien du cours d'eau Roy – Réception de l'estimation des coûts de la firme d'ingénierie mandatée

6.8 Demande d'entretien d'un cours d'eau sans nom, situé dans le secteur du 8^e Rang Est – Réception de l'estimation des coûts de la firme d'ingénierie mandatée

6.9 Formation DG – La Grande Web diffusion – Gestion municipale

6.10 Avis de fermeture des bureaux administratifs – Été 2021

7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

7.1 Rapports verbaux ou écrits :

7.1.1 Secrétaire-trésorière

7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement

7.1.3 Protection incendie et/ou Sûreté du Québec

8- VOIRIE MUNICIPALE

8.1 MTQ – Remerciement de l'entretien hivernal 2020-2021 sur le chemin de la Grande-Ligne

9- URBANISME

10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2021-06-096

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2021, a été transmis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

2020-06-097

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 mai 2021 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil.

**SUR PROPOSITION de François Lamoureux
DÛMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2021 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La réunion est tenue à huis clos et par visioconférence et aucune question n'a été reçue par courriel.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 La Croix-Rouge : changement à la ligne d'urgence, mais même numéro.
- 4.2 Fondation Alzheimer : annulation du spectacle. Remerciement pour la participation financière de la municipalité transférée en don de charité.
- 4.3 MAMH : quote-part du programme de partage de la croissance TVQ : 10 794\$.
- 4.4 CSVDC : Dans le contexte de la pandémie, remboursement de 44% de la contribution de la municipalité aux activités sportives et culturelles de l'école secondaire Wilfrid-Léger, soit un montant de 1 133\$.
- 4.5 MRC de La Haute-Yamaska : appel de projet du Fonds régions et ruralité – Volet 1 : soutien au rayonnement des régions.
- 4.6 MRC de La Haute-Yamaska : communiquer des élus de l'Estrie faisant front commun pour demander un retour en zone orange.
- 4.7 SQ : communiquer de la Semaine de la police 2021 sous le thème « Savoir prévenir, savoir intervenir – La violence conjugale et les policiers ».
- 4.8 MTQ : lance un appel d'offres pour l'installation de feux clignotants et d'arrêts toutes directions à l'intersection de la Route 241 et du 8^e Rang.
- 4.9 Lettre de madame Sylvie Laplante et monsieur Michel Leroux, que selon le résultat de l'étude des milieux humides sur le lot 5 236 191, demandent une priorité d'achat pour ce lot, puisqu'ils avaient dû le revendre à la municipalité à cause de la présence possible de zone humide.
- 4.10 Dépôt d'une plainte concernant deux propriétés situées sur le 7^e Rang, pour nuisances (style dépotoir).
- 4.11 Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs. Nouvelle identité visuelle.
- 4.12 MTQ : informations sur la circulation durant les travaux d'installation de feux clignotants et d'arrêts toutes directions à l'intersection de la route 241 et du 8^e Rang.

2021-06-098

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - MAI 2021

Soumis au conseil : Rapport écrit portant sur les dépenses du 12 mai au 8 juin 2021, ont été remises au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière daté du 3 juin 2021, sur les autorisations de dépenses effectuées du 12 mai au 8 juin 2021.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2021-06-099

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL - MAI 2021

Soumis au conseil : Rapport écrit portant sur les dépenses du 12 mai au 8 juin 2021, ont été remises au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal daté du 3 juin 2021 sur les autorisations de dépenses effectuées du 12 mai au 8 juin 2021.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

**DÉPÔT AU CONSEIL DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR PAR VISIOCONFÉRENCE**

Document soumis: Conformément à la loi, la secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers au 31 décembre 2020, ainsi que le rapport du vérificateur. Copie du document a été remise à chacun des membres du conseil.

ATTENDU QUE Monsieur Danny Coderre, M. Sc., CPA auditeur, CA de la firme FBL, présente son rapport par visioconférence aux membres du conseil ;

ATTENDU QUE ce conseil est satisfait des explications fournies par le vérificateur ;

ATTENDU QUE les états financiers représentent fidèlement les opérations effectuées durant l'année 2020 ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les états financiers sont déposés conformément à la Loi et qu'ils représentent fidèlement les opérations autorisées et effectuées durant l'année 2020.

QUE le Rapport du vérificateur est déposé à la suite de la vérification comptable des livres de la municipalité.

QUE ce conseil accepte les états financiers et le Rapport du vérificateur tel que déposé.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire, René Beauregard, dépose et présente son rapport portant sur les états financiers de l'année 2020.

**RAPPORT DU MAIRE
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
ANNÉE 2020**

Chères citoyennes, chers citoyens,

J'ai le plaisir de vous faire rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, selon l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, portant sur la santé financière de la municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

ÉTATS FINANCIERS 2020

L'évaluation municipale imposable 2020, lors du dépôt du rôle au 22 août 2019, était de **202 457 600\$**. Le taux de taxation foncière est demeuré à 0.56¢ du 100 \$ d'évaluation.

Les états financiers pour l'année 2020 ont été préparés par la firme FBL, comptables agréés, qui a eu accès à tous les documents et n'a émis aucune restriction dans son rapport. Selon leur opinion, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les états financiers ont été déposés au conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2021. Ils démontrent les résultats suivants :

A. REVENUS DE FONCTIONNEMENT : **2 379 947\$**

Taxes foncières, ordures & recyclages, fosses septiques, compensations du gouvernement, autres recettes de sources locales et transferts divers.

B. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : **1 871 802\$**

Administration générale, sécurité publique, transport, hygiène du milieu, urbanisme et développement, loisirs et culture, frais de financement et fonds de dépenses en immobilisations.

C. EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS **508 145\$
avant conciliation à des fins fiscales :**

D. CONCILIATION À DES FINS FISCALES :

- Revenus d'investissement	(341 426\$)
- Amortissement	153 851\$
- Coût des propriétés vendues	26 085\$
- Activités d'investissement	(161 803\$)

EXCÉDENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES : **184 852\$**

Une gestion administrative efficace et serrée nous a permis de réaliser ce résultat.
Nous en félicitons d'ailleurs les employés municipaux.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2020

Sécurité civile

Dans le cadre de son plan d'action en matière de sécurité civile, le conseil municipal s'est doté d'un système d'alerte citoyenne, afin d'être en mesure d'informer rapidement les citoyens lors d'évènements majeurs sur le territoire de la municipalité. La municipalité s'est également dotée de deux génératrices, soit une pour les bureaux municipaux et une autre pour la Coop Au cœur du village, afin de continuer à offrir les services essentiels à nos résidents advenant une coupure électrique à long terme.

Travaux de voirie

Au cours de l'année, nous avons maintenu les travaux d'entretien dans nos chemins municipaux. Deux gros ponceaux ont été changés dans le 3^e Rang Ouest, grâce à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du RIRL du gouvernement du Québec. Nous avons effectué des travaux de rechargement sur une partie du 1^{er} Rang Ouest, dans le cadre de la subvention sur la taxe d'accise.

La municipalité a également acheté d'un nouveau tracteur afin de mieux répondre aux besoins et services grandissants de la municipalité.

Loisirs

Le conseil municipal a installé de nouveaux jeux d'eau sur le terrain des loisirs, afin que nos jeunes et moins jeunes citoyens puissent s'amuser tout en se rafraîchissant lors de la belle saison d'été. Ces installations ont été possibles grâce à la subvention de la taxe d'accise (TECQ).

Nous constatons, avec grands plaisirs, que les installations dans le parc municipal sont de plus en plus utilisées par nos citoyens. Le conseil municipal désire poursuivre l'aménagement du terrain des loisirs afin de continuer à vous offrir des infrastructures correspondantes à vos demandes.

Notre municipalité est citée comme exemple de communauté qui se prend en main et je désire saluer tous les bénévoles pour leurs implications qui contribuent à l'avancement de notre communauté. Merci !

Ensemble, continuons à cultiver la coopération et l'entraide, la plus grande richesse de notre municipalité.

René Beauregard
Maire

2021-06-101

PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal a le choix de publier ou de distribuer gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, le texte du **Rapport du maire**, rapport annuel sur la situation financière de la municipalité pour 2020 (art 176.2.2 du CM);

ATTENDU QUE le conseil fait distribuer tous les mois un document d'informations municipales intitulé le "Messenger Joachimien" ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil décrète que le texte du **RAPPORT DU MAIRE** portant sur la situation financière de la municipalité pour 2020 sera distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité, en insérant une copie dans le « Messenger Joachimien », édition du mois de juillet et sera aussi disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

QU' afin de permettre aux citoyens de s'exprimer, une période de 15 jours suivant la publication du rapport du maire sur le site internet de la municipalité où les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel et que les réponses seront données lors de la séance subséquente

2021-06-102

APPROBATION DES COMPTES À PAYER - JUIN 2021

Soumis au conseil : Liste des comptes de juin 2021.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve et ratifie les salaires, les comptes à payer et autorise le paiement des comptes dus, tels que soumis :

Salaires payés durant le mois d'avril 2021		
Dépôt #2100114 au dépôt #2100140		14 791.62\$
Comptes à payer pour juin 2021 :		
Chèque #2100124 au chèque #2100153	192 409.59\$	
Paiement par internet	12 745.06\$	
Comptes à payer pour avril 2021		205 154.65\$

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

SUIVI - COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Soumis au conseil : Dépôt du budget prévisionnel et réel d'avril 2021

2021-06-103

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2021

Soumis au conseil: Offre de service déposée par monsieur Danny Coderre, M. Sc., CPA auditeur, CA, de la firme FBL comptables agréés, pour un mandat d'audit des états financiers pour l'année 2021.

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de service de la firme FBL comptables agréés, représentée par monsieur Danny Coderre, M. Sc, CPA auditeur, CA, pour effectuer un mandat d'audit des états financiers pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2021.

QUE ces services de vérification pour 2021 seront payés suivant la lettre datée du 7 juin 2021 au prix de 7 000\$ plus les taxes applicables.

QUE les autres mandats seront facturés, si nécessaire, au taux horaire de chaque intervenant, plus les taxes applicables.

2021-06-104

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 567-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 559-2020 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 11 mai 2021;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement no. 567-2021 modifiant le règlement 559-2020 portant sur la gestion contractuelle.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 567-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 559-2020
PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QUE le Règlement numéro 559-2020 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »)

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 11 mai 2021

À CES CAUSES, IL A ÉTÉ ORDONNÉ ET STATUÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD ET LEDIT CONSEIL ORDONNE ET STATUE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT AINSI QU'IL SUIT, À SAVOIR :

ARTICLE 1 :

L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

ARTICLE 2 :

Le Règlement numéro 559-2020 portant sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

33.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés à l'article 33 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

René Beaugard,
Maire

France Lagrandeur,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ÉLECTION MUNICIPALE 2021 – VOTE PAR CORRESPONDANCE DES ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Item retiré

ÉLECTION MUNICIPALE 2021 – VOTE PAR CORRESPONDANCE DES ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS QUI AURONT 70 ANS OU PLUS LE JOUR DU SCRUTIN, DOMICILIÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Item retiré

2021-06-105

DEMANDE D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU ROY – RÉCEPTION DE L'ESTIMATION DES COÛTS DE LA FIRME D'INGÉNIERIE MANDATÉE

Soumis au conseil : Estimation des coûts, soumis par la MRC de La Haute-Yamaska, à la suite d'une demande d'entretien du cours d'eau Roy situé près du Chemin Nord.

ATTENDU QU'une demande, initiée par Entreprise Frédéric Ménard inc. du 211, Chemin Nord à Saint-Joachim-de-Shefford, visant l'amélioration du drainage du cours d'eau Roy, a été déposée à la MRC de La Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE la MRC a mandaté la firme Tetra Tech QI Inc. qui a procédé à l'estimation des coûts relatifs aux travaux requis ;

ATTENDU QUE l'estimation se chiffre à 24 708.13\$, taxes incluses. En y ajoutant les frais estimés d'ingénierie, le montant total de l'estimation s'élève à 40 016.84\$ taxes incluses ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉ par Sophie Beaugard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE ce conseil appui la requête de Entreprise Frédéric Ménard inc, concernant les travaux requis pour le nettoyage du cours d'eau Roy situé près du Chemin Nord.

QUE ce conseil accepte l'estimation soumise et déboursera le coût des travaux à même le budget courant.

2021-06-106

DEMANDE D'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU SANS NOM, SITUÉ DANS LE SECTEUR DU 8^E RANG EST – RÉCEPTION DE L'ESTIMATION DES COÛTS DE LA FIRME D'INGÉNIERIE MANDATÉE

Soumis au conseil : Estimation des coûts, soumis par la MRC de La Haute-Yamaska, à la suite d'une demande d'entretien du cours d'eau sans nom situé dans le secteur du 8^e Rang Est.

ATTENDU QU'une demande, initiée par Ferme Familiale SENC du 324, 8e Rang Est à Saint-Joachim-de-Shefford, visant l'amélioration du drainage d'un cours d'eau sans nom situé dans le secteur du 8^e Rang Est, a été déposée à la MRC de La Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE la MRC a mandaté la firme Tetra Tech QI Inc. qui a procédé à l'estimation des coûts relatifs aux travaux requis ;

ATTENDU QUE l'estimation se chiffre à 14 120.08\$, taxes incluses. En y ajoutant les frais estimés d'ingénierie, le montant total de l'estimation s'élève à 21 436.51\$ taxes incluses ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉ par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE ce conseil appui la requête de Ferme Familiale SENC, concernant les travaux requis pour le nettoyage du cours d'eau sans nom situé dans le secteur du 8^e Rang Est.

QUE ce conseil accepte l'estimation soumise et déboursera le coût des travaux à même le budget courant.

2021-06-107

FORMATION DG – LA GRANDE WEB DIFFUSION – GESTION MUNICIPALE

Soumis au conseil : document de promotion en gestion municipale offert par l'ADMQ.

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière fait partie de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

ATTENDU QU' à la suite de la Déclaration d'urgence sanitaire due à la COVID-19 le congrès de l'ADMQ a été annulé ;

ATTENDU QUE des formations web sont organisées pour offrir aux directeurs municipaux une série de conférences portant sur différents volets de la gestion municipale;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉ par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire au forfait de la grande Webdiffusion gestion municipale, qui offrira 18 webinaires, pour un montant de 399\$ plus taxes.

2021-06-108

AVIS PUBLIC / FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE POUR VACANCES ANNUELLES - ÉTÉ 2021

ATTENDU QUE le règlement no.430-96 prévoit que les services administratifs de la mairie sont fermés durant une séquence d'au moins deux (2) semaines au mois de juillet de chaque année et que les dates sont déterminées par résolution du conseil ;

ATTENDU QUE les employés municipaux se sont tous mis d'accord pour faire concorder une même période de vacances annuelles à laquelle ils ont droit, soit une semaine supplémentaire ;

ATTENDU QU'il est à l'avantage et pour le bon fonctionnement de la municipalité que cette période de vacances annuelles soit prise simultanément par tous les employés municipaux ;

ATTENDU QU'il s'agit de la période la moins occupée de l'année ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil précise que les services administratifs et les bureaux de la Mairie seront fermés les semaines du 19 au 13 juillet 2021, du 26 juillet au 30 juillet 2021 et du 2 au 6 août 2021 inclusivement, selon les jours et les heures d'ouverture habituels.

QU' un avis public soit affiché aux endroits habituels et déterminés par le conseil municipal.

QUE les services administratifs seront ouverts au public à compter du lundi 9 août 2021.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Dossier no 430822 : Compte rendu de la demande et orientation préliminaire de David F. Ménard, lot 4 284 992 du cadastre du Québec. Le 2 juin 2021, la C.P.T.A.Q. propose d'autoriser en partie et avec conditions, la construction d'une résidence, soit en limitant la superficie autorisée à 3 000 mètres carrés, au lieu de 7 390 mètres carrés et cette superficie devra se situer en bordure du chemin public.

INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois.

PROTECTION INCENDIE ET SÛRETÉ DU QUÉBEC

Dépôt du rapport du service incendie, portant sur les tests effectués sur les 3 bornes sèches.

Dépôt du rapport mensuel du service d'incendie de mai 2021.

Dépôt du bulletin d'information policière du 5 mai au 18 mai 2021.

Dépôt du bulletin d'information policière du 19 mai au 1^{er} juin 2021.

2021-06-109

MTQ – REMERCIEMENT DE L'ENTRETIEN HIVERNAL 2020-2021 SUR LE CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE

Soumis au conseil : résolution de la municipalité de Béthanie remerciant le ministère des Transports pour l'entretien hivernal 2020-2021.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a adopté la résolution #2020-05-109 appuyant les municipalités de Sainte-Christine et de Sainte-Anne-de-la-Rochelle dans leurs démarches visant à demander au ministère des Transports d'apporter des correctifs sur la qualité de l'entretien du chemin Grande Ligne et du Chemin de Béthanie afin de permettre une circulation sécuritaire en tout temps ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal tiennent à souligner l'amélioration du niveau d'entretien du chemin de la Grande-Ligne sur toute sa longueur lors de la saison hivernale 2020-2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil remercie les responsables de l'entretien des chemins du MTQ pour l'écoute et la recherche de solutions afin de maintenir le Chemin de la Grande-Ligne et le Chemin Béthanie sécuritaire en toutes saisons.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford félicite l'entreprise de déneigement Michaudville pour la qualité de son travail sur le Chemin Grande-Ligne et Chemin Béthanie au cours de la période hivernale de 2020-2021.

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux municipalités concernées : Sainte-Christine, Béthanie et Sainte-Anne-de-la-Rochelle, ainsi qu'au ministre des Transports M. François Bonnardel et le député du comté de Johnson M. André Lamontagne.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisque la réunion est tenue à huis clos et par visioconférence, aucune question n'est posée.

2021-06-110

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités ; la présente séance est levée à 20 h 50.

France Lagrandeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».